

## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 02 septembre 2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3ème année pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Génie Industrielle les enseignants suivants :

- |                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| -BARBE Fabrice – président du jury | -MAAZI Hanaé     |
| -BRETEAU Thomas                    | -MARCHAND Julien |
| -HARDY Sophie                      | -MEYER André     |
| -KHALIJ Leila                      | -VIEILLE Benoît  |
| -LEMOSSÉ Didier                    |                  |

#### Article 2

Le directeur du département Mécanique, Fabrice BARBE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray  
Le 02 septembre 2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,  
  
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 02 septembre 2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4<sup>ème</sup> année pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Génie Industrielle les enseignants suivants :

- |                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| -BARBE Fabrice – président du jury | -MAAZI Hanaé     |
| -BRETEAU Thomas                    | -MARCHAND Julien |
| -HARDY Sophie                      | -MEYER André     |
| -KHALIJ Leila                      | -VIEILLE Benoît  |
| -LEMOSSÉ Didier                    |                  |

#### Article 2

Le directeur du département Mécanique, Fabrice BARBE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

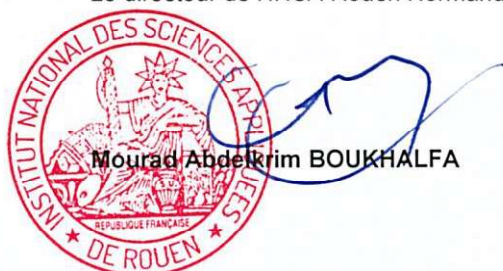
En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray  
Le 02 septembre 2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 02 septembre 2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5<sup>ème</sup> année pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Génie Industrielle les enseignants suivants :

- |                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| -BARBE Fabrice – président du jury | -MAAZI Hanaé     |
| -BRETEAU Thomas                    | -MARCHAND Julien |
| -HARDY Sophie                      | -MEYER André     |
| -KHALIJ Leila                      | -VIEILLE Benoît  |
| -LEMOSSÉ Didier                    |                  |

#### Article 2

Le directeur du département Mécanique, Fabrice BARBE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 02 septembre 2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

  
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA